MINISTÈRES
ÉDUCATION
JEUNESSE
SPORTS
ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR
RECHERCHE
Liberté
Égalité
Fraternité

Annexe 3

Informations spécifiques pour les candidats enseignants du 1er degré vers le 2d degré

Je suis enseignant du 1er degré et je souhaite être détaché dans un corps du 2d degré :

1- Je prends note des conditions de diplômes et des qualifications requises pour certains corps fixés dans le tableau en annexe 2 de la présente note ;

2- Je saisis ma demande de détachement dans l'application Pégase jusqu'au 21 décembre 2026 à l'adresse suivante : https://i-dgrh2-app.adc.education.fr/pegase

3- Je formule mes vœux concernant le ou les corps d'accueil et j'indique éventuellement la discipline et la spécialité souhaitées (jusqu'à quatre demandes maximum de détachement : limitation à deux corps – une discipline par corps et deux académies maximum) ;

4- Je joins impérativement un CV et une lettre de motivation à ma demande ;

5- Je recueille uniquement l'avis de mon Dasen ;

6- La rectrice ou le recteur de l'académie souhaitée instruit mon dossier entre le 5 janvier et le 19 février 2027 ;

7- Mon dossier, s'il est retenu, est transmis à la DGRH par le rectorat de l'académie d'accueil souhaitée au plus tard le 19 février 2027 ;

8- La DGRH instruit mon dossier du mois de février au mois de mai 2027 ;

9- La DGRH communique la liste des candidatures validées au rectorat de l'académie d'accueil souhaitée qui m'informe de la décision ministérielle ;

10- Si l'avis sur ma demande de détachement est favorable, la DGRH me notifie mon arrêté de détachement et le rectorat procède à mon affectation et me notifie l'arrêté d'affectation ;

11- Je prends note que, suite à la décision favorable, mon détachement prendra effet au 1er septembre 2027, pour une durée de deux ans.

Pour tous renseignements complémentaires, je peux contacter le rectorat de l'académie souhaitée.